

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANGOULEME - 1601 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 23/03/2026 - 1647 - 2021 B 01041 - 908 212 913 - A&N FINANCES

A&N FINANCES

79 route de Paris
16160 GOND-PONTOUVRE
SIREN : 908.212.913

1.

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2025

cerfa

N° 15948 * 06
Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC FR

Désignation de l'entreprise A&N FINANCES - SIREN : 908212913					Néant ☐				
Durée de l'exercice en nombre de mois 12					Durée de l'exercice précédent 12				
					Exercice N clos le 30/09/2025				
ACTIF					Brut 1	Amortissements-Provisions 2			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012		Net 3			
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016					
	Immobilisations corporelles	028		030					
	Immobilisations financières (1)	040	125 000	042		125 000			
	TOTAL I (5)	044	125 000	048		125 000			
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052					
	Stocks marchandises	060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066					
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068		070					
	Créances autres (3)	072	25 045	074		25 045			
	Valeurs mobilières de placement	080		082					
	Disponibilités	084		086					
Charges constatées d'avance	092		094						
TOTAL II	096	25 045	098		25 045				
TOTAL GENERAL (I + II)					110	150 045	112		150 045
PASSIF					Exercice N NET				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel			120		1 000			
	Ecart de réévaluation			124					
	Réserve légale			126					
	Réserves réglementées			130					
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...)		131	132					
	Report à nouveau			134		-325			
	Résultat de l'exercice			136		-115			
	Subventions d'investissement			137					
	Provisions réglementées			140					
	TOTAL I			142		560			
Provisions pour risques et charges					TOTAL II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		41 975			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164					
	Fournisseurs et comptes rattachés			166		563			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169	172					
	Comptes courants d'associés			173					
	Autres dettes			175		106 947			
Produits constatés d'avance			174						
TOTAL III			176		149 485				
TOTAL GENERAL (I + II + III)					180	150 045			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182				
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184				

Ccper
Carfous

AL

16

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFP N° 2033-B-SD 2025
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Désignation de l'entreprise A&N FINANCES - SIREN : 908212913										☐									
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 30/09/2025									
Ventes de marchandises				209		0		210		0									
Production vendue biens				215		0		214		0									
Production vendue services				217		0		218		0									
Production stockée								222		0									
Production immobilisée								224		0									
Subventions d'exploitation reçues								226		0									
Autres produits								230		0									
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)										232		0							
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234		0									
Variation de stock (marchandises)								236		0									
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238		0									
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240		0									
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier		0		immobilier		0		242		2 312							
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFÉ et CVAE)		243		0		244		0							
Rémunérations du personnel								250		0									
Charges sociales								252		0									
Dotations aux amortissements		dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255		0		254		0									
Dotations aux provisions								256		0									
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259		0		262		0									
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260		0													
Total des charges d'exploitation (II)										264		2 312							
1 - Résultat d'exploitation (I - II)										270		-2 312							
Produits financiers				(III)				280		0									
Produits exceptionnels				(IV)				290		2 200									
Charges financières				(V)				294		4									
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		(VI)		347		0		300		0							
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		(VI)		348		0											
Impôts sur les bénéfices				(VII)				306		0									
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)										310		-115							
B - RÉSULTAT FISCAL										Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2		312		0					
RÉINTEGRATIONS		Rémunérations et avantages personnels non déductibles				316		0											
		Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles				318		0											
		Provisions non déductibles				322		0											
		Impôts et taxes non déductibles				324		0											
		Divers dt intérêts excédentaires		247		0		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		0		330					
		Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier		(Part de loyers de réintégration)		249		0		251		0							
		Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		0									
		Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		0									
		Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997		0					
		DÉDUCTIONS		Entreprise nouvelle		986		0		Zone franche urbaine		987		0		342		0	
France Ruralités Revitalisation (FRR)				181		0		Jeune entreprise innovante		989		0							
Zone restruct. défense				127		0		Zone revitalisation rurales		138		0							
Bassins d'emploi à redynamiser				991		0		Investissements et souscriptions outre-mer		344		0							
ZFANG 44 quaterdecies				345		0		Zone de développement prioritaire		993		0							
Bassins urbains à dynamiser - BUD				992		0													
Dont divers				Créance report en arrière du déficit				346		0				350		0			
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655		0									
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643		0									
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				645		0									
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647		0									
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				648		0									
				Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641		0									
				Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990		0									
				Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649		0									
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352		0		354		115	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)												356		0					
Déficits antérieurs reportables										0				360		0			
Résultat fiscal après imputation des déficits										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370		0		372		115	

3.

IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUESDGFIP N° 2033-C-SD 2025
ADAPTE A LA TELEDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise A&N FINANCES - SIREN : 908212913										Néant ☐		
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale		
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Terrains		420		422		424		426				
Constructions		430		432		434		436				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446				
Installations générales, aménagements divers		450		452		454		456				
Matériel de transport		460		462		464		466				
Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476				
Immobilisations financières		480	125 000	482		484		486	125 000			
TOTAL		490	125 000	492		494		496	125 000			
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Fonds commercial		495		497		498		499				
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506				
Terrains		510		512		514		516				
Constructions		520		522		524		526				
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530		532		534		536				
Installations générales, aménagements divers		540		542		544		546				
Matériel de transport		550		552		554		556				
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566				
TOTAL		570		572		574		576				
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR												
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé												
Valeur d'actif		Amortissements		Valeur résiduelle		Prix de cession		Plus ou moins-values				
								Court terme		Long terme		
										19%	15% ou 12,8%	0%
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	589	589	589	
Plus-values taxables à 19%		579		Régularisations	590	583	594	595	595	595	595	
TOTAL					596	585	597	599	599	599	599	

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

DGFIP N° 2033-D-SD 2025
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise A&N FINANCES - SIREN : 908212913						Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur comptes clients	650	652	654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
TOTAL		680	682	684	686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
				Dotations		Reprises	
Fonds commercial				681		683	
Autres immobilisations incorporelles				700		705	
Terrains				710		715	
Constructions				720		725	
Installations techniques, matériel et outillage				730		735	
Installations générales agencements aménagements divers				740		745	
Matériel de transport				750		755	
Autres immobilisations corporelles				760		765	
TOTAL				770		775	
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT							
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes						
TOTAL à reporter						780	
II DÉFICITS REPORTABLES							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent						982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)						982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice						982 ter	
Déficits imputés						983	
Déficits reportables						984	
Déficits de l'exercice						860	115
Total des déficits restant à reporter						870	115
III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		381		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380		
N° du centre de gestion agréé						388	0
Montant de la TVA collectée						374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : A&N FINANCES - SIREN : 908212913		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/10/2024 et clos le : 30/09/2025		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation		186	

AL

A&N FINANCES
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 79 route de Paris
16160 GOND PONTouvre
908 212 913 RCS ANGOULEME

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 FEVRIER 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 30 septembre 2025

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2025 s'élevant à -115,12 euros de la manière suivante :

➤ Perte de l'exercice : -115,12 euros

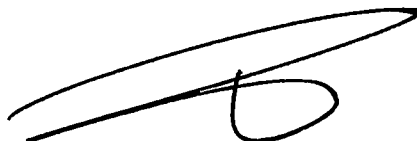
- au compte « **report à nouveau** » -115,12 euros
qui s'élèvera ainsi à -440,34 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20 février 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



A&N FINANCES

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros

Siège social : 79 route de Paris

16160 GOND PONTouvre

908 212 913 RCS ANGOULEME

**Greffé du Tribunal de Commerce
d'Angoulême**

13 rue de la place du Champ de Mars

Cs 90223

16022 ANGOULEME CEDEX

Le 24 février 2026

Dossier : A&N FINANCES

N/réf : 044992 / PAG/VAC

Dépôt des comptes annuels

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli, aux fins de dépôt au greffe, les documents suivants, certifiés conformes, savoir :

- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de la Société pour l'exercice clos le **30 septembre 2025**,
- la proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution d'affectation votée.

Vous trouverez également ^{un art de vinement} ~~un chèque de~~ **44,77 euros**, correspondant au montant des frais.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Monsieur Nicolas BERTHOMET

